

Armagnac – Adour à Verlus : nombreuses décisions du Conseil

L'ordre du jour est chargé



Armagnac – Adour à Verlus : nombreuses décisions du Conseil

Réuni à Verlus le 30 septembre, le Conseil de la Communauté de communes Armagnac-Adour (CCAA) traite un ordre du jour chargé (1). Jean Menvielle, maire de Verlus, présente son village qui a 95 habitants, 3 entreprises agricoles, 2 maraîchers et 1 retraité agricole, soit la moitié des entreprises existant il y a quelques années.

Parmi les principales questions traitées, il y a :

des emprunts à réaliser,

le prix du repas dans les cantines des écoles,

des travaux,

le réseau de développement économique de l'Occitanie,

l'adhésion au Syndicat mixte Adour Amont,

le transport à la demande,

le choix d'un scénario d'attribution des logements par commune.

Les emprunts

Trois emprunts sont décidés. Christian Jelonch, chargé des finances propose de choisir l'établissement de crédit le mieux-disant et le Conseil le suit. Sont décidés :

une ligne de crédit de 330 000 euros pour un an renouvelable ; elle n'est pratiquement jamais utilisée, mais elle est souscrite par précaution depuis des années,

un emprunt de 150 000 euros à 15 ans, destiné aux investissements longs,

un emprunt relais de 175 900 euros qui permet de régler les factures en attendant que les subventions arrivent effectivement.

Prix du repas dans les cantines des écoles

La Région demande que le repas soit fixé à 3,06 euros pour les enfants, alors que la CCAA le fait payer 3,10. Il est décidé de maintenir ce prix. En revanche, pour les adultes avec indice supérieur à 480, le prix « Région » est de 6,32 euros contre 6,20 euros à la CCAA. Et le prix « Région » pour les agents départementaux est de 7,80 euros, contre 7,20 à la CCAA. Le Conseil décide d'appliquer ces prix « Région ».

Travaux

La rue Daudirac, à Riscle, et la rue Saint-Saturnin, à Aignan, seront rénovées.

L'école de musique inter-communautaire, à Riscle, sera inaugurée vendredi 11 octobre à 18 h 30.

Adhésion au Syndicat mixte Adour Amont

S'agissant de la Gemapi (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la CCAA va adhérer au Syndicat mixte Adour Amont, compétent des sources de l'Adour jusqu'à Aire-sur-l'Adour, ainsi que pour 300 km d'affluents. Il comprend 271 communes et 13 EPCI (Établissements Publics de Coopération communale).

Transport à la demander

En 2019, il y a 17 personnes qui utilisent régulièrement le transport à la demande. La CCAA avait fixé à 5 euros l'aller-retour à la polyclinique d'Aire-sur-l'Adour ou pour rejoindre les lignes régionales d'autobus. La Région fixe à 4 euros le prix maximum : la CCAA l'accepte.

Scénario pour l'attribution de logements par communes

Les 23 communes « rurales » de la CCAA doivent choisir un scénario pour la répartition des constructions de logements (Aignan et Riscle étant des « bourgs centres »).

C'est la moyenne de plusieurs critères, dont le chiffre de la population et son évolution qui est retenu. Elle prévoit 196 logements au total avec des chiffres qui vont de 3 à 23 logements possibles.



Jean Menvielle



Christian Jelonch